

Faculté de Droit Economie Gestion et AES

LICENCE PROFESSIONNELLE

Métiers de l'immobilier : gestion et administration
de biens

LIVRET DES ETUDES

Année Universitaire 2024-2025

*Faculté de Droit Economie Gestion et AES – 12 Rue de Kergoat – CS 93837
29238 BREST CEDEX*

TEL 02-98-01-60-23 – Fax 02-98-01-65-90 www.univ-brest.fr/ufr-droit-economie



Chères alternantes, chers alternants, chères étudiantes, chers étudiants,

Que vous soyez en formation initiale, en formation continue ou en formation en alternance, vous avez choisi l'université pour y étudier. Ce livret vous donne certaines informations importantes pour la réussite de votre année d'études.

Par ailleurs vous trouverez d'autres ressources disponibles sur l'ENT de l'université. Cet espace numérique de travail vous est accessible dès lors que vous êtes inscrit-e à l'UBO.

Vous entreprenez une formation universitaire professionnelle que vous avez choisie, et nous sommes heureux de vous y accueillir.

Votre année d'études comprend des enseignements à la Faculté et un stage ou un emploi. Ces expériences professionnelles complémentaires des enseignements doivent vous faire connaître la pratique d'un métier de l'immobilier.

BON COURAGE et BONNE ANNEE UNIVERSITAIRE à toutes et à tous !

Basile Darmois
Maître de conférences de droit privé
Responsable de la Licence professionnelle Métiers de l'immobilier
Faculté de droit, économie, gestion et AES,
Mail : basile.darmois@univ-brest.fr

SOMMAIRE

Rappel des règles de comportement en cours et de communication	p. 4
Régime des études 2022-2027	p. 5
Contrat pédagogique (annexe)	p. 8
Calendrier de l'année	p. 9
Programme des enseignements – Chargés de cours	p. 10
UE Professionnalisation (Semestre impair)	p.11
UE Professionnalisation (Semestre pair)	p. 12
Modalités de contrôle des connaissances	p. 14
Prévention/Formation VSS	p. 18

Rappel des règles de comportement en cours et de communication¹

Ces règles vous sont rappelées pour compléter la formation que vous allez suivre cette année. Elles s'appliquent dans vos relations internes à l'université bien sûr, mais vous devez également les respecter, le cas échéant, dans les relations que vous pourriez être amenés à nouer, dans le cadre de la formation, avec des professionnels de l'immobilier.

Règles de comportement en cours

L'usage du téléphone portable est interdit pendant les cours.

L'usage des ordinateurs peut être restreint par l'enseignant-e qui souhaite bénéficier de votre concentration la plus complète.

Règles de communication

Pour vous communiquer toutes sortes d'informations relatives à votre formation, l'université vous attribue une adresse « @univ-brest.fr » après avoir procédé à votre inscription. C'est à cette adresse que vous seront envoyés tous les messages utiles durant votre année de formation. Une liste de vos adresses sera établie par l'université. Elle permet à la scolarité et à l'équipe pédagogique de communiquer avec vous officiellement.

Vous devez répondre à tous les messages qui vous sont adressés, que ce soit pour remercier l'expéditeur ou tout simplement pour accuser réception du message.

Vous devez également utiliser des civilités (Madame, Monsieur) et les formules de politesse d'usage lorsque vous adressez un courriel que vous devez signer évidemment.

¹ L'exposé de ces règles fait suite au constat qu'elles ne sont pas toujours respectées.

Régime des études 2022-2027

Textes de référence :

Code de l'éducation

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Organisation de la formation

La formation est proposée par la Faculté de droit, économie, gestion et AES de l'UBO.

L'offre de formation est structurée en 2 semestres comprenant chacun 4 unités d'enseignement (UE) : 1 UE Droit, 1 UE Droit de l'immobilier, 2 UE gestion/comptabilité/finances/fiscalité, 2 UE Connaissances professionnelles et 2 UE Formation générale/communication auxquelles s'ajoutent le projet tutoré (150 h) et un stage de 12 semaines minimum.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 6 décembre 2019, il est établi un contrat pédagogique signé par chaque étudiant-e ou alternant-e lors de la rentrée universitaire, ci-après, en annexe.

Obtention du diplôme

La licence est délivrée conformément aux dispositions de l'article L 613- 1 du code de l'éducation. Elle peut être délivrée, conformément à l'article L 335-5 du même code, par validation des acquis de l'expérience (VAE). Pour la délivrance du diplôme par VAE, les candidats doivent prendre contact avec le service ad hoc de l'Université de Bretagne Occidentale.

Le jury de la Licence Professionnelle comprend, pour au moins un quart et pour au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par cette formation.

La licence professionnelle est décernée aux étudiant-e-s qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 sur l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 sur l'ensemble constitué par le projet tutoré et le stage.

Les mentions du diplôme sont les suivantes :

Passable : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20

Assez Bien : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20

Bien : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 14/20

Très Bien : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 16/20

Les unités d'enseignement sont affectées de coefficients égaux aux ECTS. Les UE peuvent être composées de plusieurs éléments constitutifs. Ces matières peuvent être affectées d'un coefficient (voir maquette et modalités de contrôle des connaissances votées).

Il y a compensation entre les éléments constitutifs d'une unité d'enseignement (UE). Il y a également compensation entre les UE. Il n'y a pas de note éliminatoire.

Les matières non présentées à l'examen par un-e étudiant-e absent-e sont marquées de la note zéro.

Les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables en cas de redoublement.

Pour l'obtention du diplôme, il faut avoir une certification en anglais organisée par l'établissement qui propose deux niveaux de certification, B1 et B2, dans le cadre de la certification CLES (Compétence en Langues de l'Enseignement Supérieur). Le niveau obtenu est sans effet sur la délivrance du diplôme. Seule compte la certification.

Les délibérations du jury d'examen sont annuelles, et ont lieu après la soutenance du rapport de stage (qui est la dernière épreuve d'examen du diplôme).

Il n'y a pas de session de rattrapage (session 2). Mais il peut être organisé individuellement un rattrapage lorsqu'une absence à l'examen est due à un cas dûment justifié, c'est-à-dire dans de brefs délais ainsi que par des moyens appropriés tels qu'un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'université, un bulletin d'hospitalisation, un certificat de décès d'un proche. Chaque enseignant fixe alors les modalités de ce rattrapage en veillant à l'équité avec les autres étudiant-e-s.

Lorsque l'étudiant ne valide pas son année de Licence Professionnelle, le redoublement n'est pas de droit. Il fait l'objet d'une décision du jury de diplôme à la demande de l'intéressé. Dans le cas où un étudiant est autorisé à redoubler, il conserve de droit le bénéfice des éléments pédagogiques pour lesquels il a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20. Il en est de même des UE dans lesquelles il a obtenu la moyenne (capitalisation). Il peut demander à capitaliser les éléments pédagogiques dans lesquels il a obtenu une note inférieure à 10/20 et supérieure à 8/20.

Examens

Un guide pratique des examens de l'UBO est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.univ-brest.fr/deve/menu/scolarite/Examens>

La publication de ce guide pratique des examens de l'université de Bretagne Occidentale est destinée à répondre à une exigence de qualité concernant l'organisation et la validation des examens. Ce guide établit un ensemble de principes et de modalités pratiques. Il s'applique à l'ensemble des formations de l'université étant sanctionnées par un examen. Il concerne les différents acteurs de la communauté universitaire, et précise les droits et les devoirs de chacun dans le déroulement des examens. Il permet d'offrir aux étudiant-e-s une garantie d'égalité et de transparence, d'apporter aux enseignant-e-s et aux personnels administratifs concernés un appui dans l'organisation des contrôles des connaissances, et d'assurer aux membres des jurys le respect de leurs délibérations et des décisions qu'ils prennent.

Pouvoir disciplinaire

Le pouvoir disciplinaire est exercé en premier ressort par le conseil académique de l'université constitué en section disciplinaire.

L'étudiant-e relève du régime disciplinaire lorsqu'il est auteur ou complice, notamment :

- d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours,
- d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'université.

Les sanctions applicables sont :

- l'avertissement,
- le blâme,

- l'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas 2 ans,
- l'exclusion définitive de l'établissement,
- l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans,
- l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

Le plagiat est passible de ces sanctions disciplinaires.

Voici des cas de plagiat susceptibles d'entraîner de telles sanctions :

- Copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page Web sans le mettre entre guillemets et/ou sans en mentionner la source
- Insérer dans un travail des images, des graphiques, des données, etc. provenant de sources externes sans indiquer la provenance
- Résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en indiquer la source
- Traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance
- Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme le sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)
- Acheter un travail sur le Web

La **charte anti-plagiat** (déc. CFVU, 25 juin 2024) est accessible à cette adresse : (<https://www.univ-brest.fr/deve/menu/scolarité/Examens> ,en bas de page)

CONTRAT PEDAGOGIQUE

Pour l'obtention de la Licence professionnelle métiers de l'immobilier, il est conclu un contrat pédagogique, conforme aux exigences de l'article 5 de l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, entre :

Madame / monsieur (rayer la civilité inutile)

NOM et prénom :

Titulaire du diplôme de (intitulé du diplôme) :

Préparé à (nom de l'établissement et ville où le diplôme a été préparé) :

Obtenu en (année d'obtention du diplôme)

ayant décidé de s'inscrire dans la licence professionnelle Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens, pour la réalisation de son projet de formation et dans le but d'exercer un emploi dans l'immobilier,

Et

L'Université de Bretagne Occidentale, représentée par la/le responsable de la formation

1° Pour l'exécution de ce contrat pédagogique, le cas échéant, sont précisés ci-dessous le projet personnel, le projet professionnel et les contraintes particulières de l'étudiant-e, alternant-e, signataire :

2° Objectifs et caractéristiques du parcours professionnalisant

L'objectif du parcours de formation proposé est de permettre aux diplômés d'envisager une candidature à un emploi dans les différents métiers de l'immobilier.

Cet objectif est réalisé par une offre d'enseignements adaptés et dispensés par des professionnels de l'enseignement pour l'acquisition des connaissances et des méthodes de travail dans différentes matières pertinentes. La professionnalisation est apportée par les professionnels du secteur de l'immobilier venant enseigner leurs pratiques et dispenser leurs conseils. L'expérience professionnelle est faite par l'emploi (formation en alternance), ou par le stage de 12 semaines (formation initiale et formation continue).

3° Engagements réciproques

L'UBO met à la disposition de l'étudiant-e ou de l'alternant-e de la Licence professionnelle :

- un-e responsable de la formation,
- les enseignements définis par ailleurs (Voir le Livret des études)
- toutes les informations concernant le régime des études (Voir le Régime des études).

Elle porte à sa connaissance tout autre élément utile à la réussite du projet de formation du-de la signataire de ce contrat pédagogique, à sa demande, y compris au moyen des services communs d'orientation (CAP'AVENIR), de documentation (SCD), de médecine préventive (SUMPPS) accessibles à tout-e étudiant-e inscrit-e à l'UBO.

Pour assurer la réussite de son année de formation dans la licence professionnelle, l'étudiant-e/alternant-e, signataire de ce contrat pédagogique, s'engage à suivre les enseignements dispensés et les prescriptions de travail personnel données par les enseignants à l'occasion de leurs enseignements.

Date :

Signature de l'étudiant-e / alternant-e

Diplôme Licence Professionnelle Métiers de l'Immobilier

Durée des enseignements + examens : 455 heures

SEPTEMBRE 2024		OCTOBRE 2024		NOVEMBRE 2024		DECEMBRE 2024		JANVIER 2025		FEBVRIER 2025		MARS 2025		AVRIL 2025		MAI 2025		JUIN 2025		JUILLET 2025		AOÛT 2025	
D 1	M 1	V 1	V 1	Toussaint	D 1	L 1	M 1	J 1	M 1	S 1	S 1	S 1	S 1	M 1	M 1	J 1	J 1	D 1	L 1	M 1	M 1	V 1	
L 2	M 2	40 S 2	D 2		L 2	L 2	J 2	J 2	D 2	D 2	D 2	D 2	D 2	M 2	M 2	14 V 2	V 2	V 2	L 2	M 2	M 2	27 S 2	L 2
M 3	J 3	D 3	M 3		M 3	M 3	V 3	V 3	L 3	L 3	L 3	L 3	L 3	J 3	J 3	S 3	S 3	M 3	L 3	M 3	M 3	D 3	M 3
M 4	V 4	L 4	L 4	49 S 4	M 4	M 4	S 4	S 4	M 4	M 4	M 4	M 4	M 4	V 4	V 4	D 4	D 4	M 4	M 4	M 4	M 4	L 4	M 4
J 5	S 5	M 5	M 5		J 5	J 5	D 5	D 5	D 5	M 5	6 M 5	10 S 5	10 S 5	L 5	L 5	L 5	L 5	J 5	J 5	J 5	S 5	M 5	M 5
V 6	D 6	M 6	M 6	45 V 6	L 6	L 6	L 6	L 6	J 6	J 6	J 6	J 6	J 6	D 6	D 6	M 6	M 6	V 6	V 6	D 6	D 6	M 6	32
S 7	L 7	J 7	J 7		M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	V 7	V 7	V 7	V 7	L 7	L 7	M 7	M 7	19 S 7	S 7	L 7	L 7	M 7	M 7
D 8	M 8	V 8	V 8		D 8	D 8	M 8	M 8	M 8	S 8	S 8	S 8	S 8	M 8	M 8	J 8	J 8	Vicaires	D 8	M 8	M 8	V 8	M 8
L 9	M 9	41 S 9	D 9		L 9	L 9	J 9	J 9	J 9	D 9	D 9	D 9	D 9	M 9	M 9	15 V 9	V 9	Victimes	L 9	M 9	M 9	28 S 9	M 9
M 10	J 10	D 10	D 10		M 10	M 10	V 10	V 10	V 10	L 10	L 10	L 10	L 10	J 10	J 10	S 10	S 10	19 S 9	M 10	M 10	M 10	D 10	M 10
M 11	37 V 11	L 11	L 11	armistice	M 11	M 11	50 S 11	S 11	M 11	M 11	M 11	M 11	M 11	D 11	D 11	S 11	S 11	19 S 9	M 11	M 11	M 11	L 11	M 11
J 12	S 12	M 12	M 12		D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	M 12	7 M 12	11 S 12	11 S 12	L 12	L 12	L 12	L 12	19 S 9	M 12	M 12	S 12	M 12	M 12
V 13	D 13	M 13	M 13	46 V 13	L 13	L 13	J 13	J 13	J 13	J 13	J 13	J 13	J 13	D 13	D 13	M 13	M 13	19 S 9	M 13	M 13	D 13	M 13	33
S 14	L 14	J 14	J 14		M 14	M 14	M 14	M 14	M 14	V 14	V 14	V 14	V 14	L 14	L 14	M 14	M 14	19 S 9	M 14	M 14	L 14	M 14	M 14
D 15	M 15	V 15	V 15		D 15	D 15	M 15	M 15	M 15	S 15	S 15	S 15	S 15	M 15	M 15	J 15	J 15	19 S 9	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15
L 16	M 16	42 S 16	D 16		L 16	L 16	L 16	L 16	J 16	D 16	D 16	D 16	D 16	M 16	M 16	16 V 16	V 16	19 S 9	M 16	M 16	M 16	V 16	M 16
M 17	J 17	D 17	D 17		M 17	M 17	V 17	V 17	V 17	L 17	L 17	L 17	L 17	J 17	J 17	S 17	S 17	19 S 9	M 17	M 17	J 17	D 17	M 17
M 18	38 V 18	L 18	L 18	51 S 18	M 18	M 18	S 18	S 18	M 18	M 18	M 18	M 18	M 18	V 18	V 18	D 18	D 18	19 S 9	M 18	M 18	25 V 18	L 18	M 18
J 19	S 19	M 19	M 19		D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	M 19	8 M 19	12 S 19	12 S 19	L 19	L 19	L 19	L 19	19 S 9	M 19	M 19	S 19	M 19	M 19
V 20	D 20	M 20	M 20	47 V 20	L 20	L 20	L 20	L 20	L 20	J 20	J 20	J 20	J 20	D 20	D 20	M 20	M 20	19 S 9	M 20	M 20	D 20	M 20	M 20
S 21	L 21	J 21	J 21		M 21	M 21	M 21	M 21	M 21	V 21	V 21	V 21	V 21	L 21	L 21	M 21	M 21	19 S 9	M 21	M 21	L 21	J 21	M 21
D 22	M 22	V 22	V 22		D 22	D 22	D 22	D 22	M 22	S 22	S 22	S 22	S 22	M 22	M 22	J 22	J 22	19 S 9	M 22	M 22	M 22	V 22	M 22
L 23	M 23	43 S 23	D 23		L 23	L 23	L 23	L 23	J 23	D 23	D 23	D 23	D 23	M 23	M 23	17 V 23	V 23	19 S 9	M 23	M 23	M 23	S 23	M 23
M 24	J 24	D 24	D 24		M 24	M 24	V 24	V 24	V 24	L 24	L 24	L 24	L 24	J 24	J 24	S 24	S 24	19 S 9	M 24	M 24	J 24	D 24	M 24
M 25	39 V 25	L 25	L 25	Noël	M 25	M 25	M 25	M 25	S 25	M 25	M 25	M 25	M 25	V 25	V 25	D 25	D 25	19 S 9	M 25	M 25	26 V 25	L 25	M 25
J 26	S 26	M 26	M 26		J 26	J 26	52 D 26	D 26	J 26	M 26	9 M 26	13 S 26	13 S 26	L 26	L 26	L 26	L 26	19 S 9	M 26	M 26	S 26	M 26	M 26
V 27	D 27	M 27	M 27	48 V 27	L 27	L 27	L 27	L 27	L 27	J 27	J 27	J 27	J 27	D 27	D 27	M 27	M 27	19 S 9	M 27	M 27	D 27	M 27	35
S 28	L 28	J 28	J 28		M 28	M 28	M 28	M 28	M 28	V 28	V 28	V 28	V 28	L 28	L 28	M 28	M 28	19 S 9	M 28	M 28	L 28	M 28	M 28
D 29	M 29	V 29	V 29		D 29	D 29	M 29	M 29	M 29	S 29	S 29	S 29	S 29	M 29	M 29	J 29	J 29	19 S 9	M 29	M 29	M 29	V 29	M 29
L 30	M 30	44 S 30	D 30		L 30	L 30	L 30	L 30	J 30	D 30	D 30	D 30	D 30	M 30	M 30	18 V 30	V 30	19 S 9	M 30	M 30	M 30	S 30	M 30
	J 31				M 31	M 31	V 31	V 31	V 31	L 31	L 31	L 31	L 31	J 31	J 31	S 31	S 31	19 S 9	M 31	M 31	J 31	D 31	M 31

■ Période en entreprise

■ Période en formation

Mai 13/06/24

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS CHARGES DES COURS²

UE et matières enseignées	Chargé-e de l'enseignement	Volume horaire	
		CM	TD
Semestre 5			
UE Droit			
Droit de la responsabilité		20	
Droit des biens	A.-M. Galliou-Scanvion, MCF UBO	20	
Droit de l'Urbanisme	D. Girard, Docteur en droit public	20	
Droit des sociétés	C. Jézéquel, Avocate	10	
UE Gestion comptable et financière			
Comptabilité		15	15
Gestion locative	F.Cadalen, professionnel de l'immobilier	10	
Financement et investissements immobiliers		10	
UE Connaissances professionnelles			
Conduite de projets de promotion immobilière	C. Siou, professionnelle de l'immobilier	10	
Marché de l'immobilier	J.-F. Cadiou professionnel de l'immobilier	12	
Statuts professionnels	J.-F. Cadiou professionnel de l'immobilier	15	
UE Formation Générale			
Informatique		20	
Anglais	L. Dupuy, enseignante	20	
Soutien en droit et en gestion	C. De Cet Bertin, MCF UBO (Droit) P. Leroux, Enseignant (Gestion)	15 15	
Semestre 6			
UE Droit de l'immobilier			
Vente immobilière	A.-M. Galliou Scanvion, MCF UBO	20	
Vente du fonds de commerce	C. Deforge, notaire	20	
Droit de la copropriété	Anne Merour, gestionnaire de copropriété	20	
Droit des baux	C. De Cet Bertin, MCF UBO ; C. Trébaol (TD)	15	15
UE Gestion financière et fiscalité			
Gestion financière du patrimoine immobilier	P. Tracol, avocat	10	
Fiscalité immobilière	Y. Kerrouault	10	10
Impayés	A. Chanteux-caron, avocate	10	
UE Connaissances professionnelles			
Immobilier social	M. Opoczynski, chef de service location/ vente, BMH	20	
Sécurité du bâtiment	C. Trébaol, Architecte urbaniste	4	
Pathologie du bâtiment	C. Trébaol, Architecte urbaniste	20	
UE Communication			
Anglais	L.Dupuy, enseignante	20	
Communication	H. Kerjean	20	

² Certains enseignements ne sont pas attribués à la date de l'édition de ce livret.

UE PROFESSIONNALISATION (Semestre impair)

En dehors des enseignements, les étudiant-e-s doivent réaliser un projet tutoré. Quant aux alternant-e-s, ils-elles doivent réaliser une présentation d'un cas rencontré dans leur pratique professionnelle. La restitution de ces travaux a lieu lors de la session d'examen du second semestre, sous la forme d'un oral de 10 minutes suivi de questions durant 10 minutes maximum.

LE PROJET TUTOIRE

Ce projet doit être élaboré par chaque étudiant, ou par groupe de deux étudiants maximum. Il s'agit de mener une étude sur un sujet choisi, dans les périodes sans enseignement à la faculté. L'étude peut porter sur un métier de l'immobilier, une activité, un sujet d'actualité. Elle peut être menée au moyen d'un stage, d'une enquête et/ou d'une étude documentaire. Elle doit autant que possible combiner ces trois moyens (le stage, l'enquête et l'étude documentaire).

Le résultat du projet tutoré est présenté par écrit dans un document d'une vingtaine de pages de texte (schémas, photos et autres graphiques ne sont pas considérés comme du texte). Il fait l'objet d'une présentation orale devant l'ensemble de la promotion. Toute l'équipe pédagogique est invitée à assister à ces restitutions. Les étudiants peuvent également convier les personnes qui les ont aidés dans la réalisation de leur projet.

L'ACCOMPAGNEMENT A LA PROFESSIONNALISATION

Les alternants doivent présenter par écrit (en une dizaine de pages), et oralement, un cas pratique tiré de leur expérience professionnelle. Comme pour le projet tutoré des étudiants, le cas pratique fait l'objet d'une présentation orale devant l'ensemble de la promotion. Toute l'équipe pédagogique est invitée à assister à ces restitutions. Les alternants peuvent également convier les personnes qui les ont aidés dans la réalisation de leur projet.

UE PROFESSIONNALISATION (semestre pair)

Le stage (étudiant) et l'étude liée à la pratique professionnelle (alternant) font l'objet d'un rapport dont le nombre de pages est indéterminé, car il s'agit de renseigner efficacement et sérieusement un certain nombre de rubriques prédéfinies. La trame du rapport est la suivante :

VOUS	Nom
	Prénom
	Période de stage/d'emploi
	Quel rapport entre ce stage/cet emploi et votre projet au-delà de la Licence professionnelle ? Précisez votre projet professionnel.
1. L'entreprise d'accueil (2 points)	Nom de l'entreprise
	Statut juridique
	Adresse
	Effectifs
	Nom du/de la responsable du stage
2. Les fonctions exercées (3 points)	Qualité du/de la responsable du stage
	2.1 Quelles missions vous ont été confiées ? Décrivez-les
	2.2 Y a-t-il des missions que vous auriez souhaité réaliser et qui ne vous ont pas été confiées ? Développez
3. Les apports du stage/de l'emploi (3 points)	2.3 Quelles difficultés avez-vous rencontrées dans l'exercice de vos fonctions ? Développez
	3.1 Que vous a apporté ce stage/cet emploi sur le plan personnel ?
4. Les rapports entre les enseignements et le stage/l'emploi (12 points)	3.2 Que vous a apporté ce stage/cet emploi sur le plan professionnel ?
	4.1 Quelles connaissances acquises pendant votre année de Licence vous ont été utiles ? Développez
	4.2 Ya -t-il des connaissances qui vous ont manqué ? Comment avez-vous pallié ce manque ?
5. Evaluation	4.3 Choisissez une notion juridique étudiée (enseignement). Donnez en une définition puis présentez la mise en pratique que vous avez observée (stage/emploi).
	Notez ce stage ou votre alternance selon l'intérêt que vous y avez trouvé de 1 (pas intéressant) à 4 (très intéressant). Argumentez

Le rapport et l'étude de la pratique professionnelle font l'objet d'une soutenance d'une vingtaine de minutes.

LE STAGE

Chaque étudiant doit faire un stage auprès d'un professionnel de l'immobilier d'une durée de 12 semaines et ce, entre les 1^{er} avril et 30 juin. Il appartient à chacun de trouver le lieu de son stage. Pour ce faire, vous pouvez obtenir des conseils auprès du responsable du diplôme. Il convient, autant que faire se peut, d'avoir signé une convention de stage avant le 20 mars pour débiter le 1^{er} avril.

La convention de stage est élaborée dans l'application Pstage de l'ENT. Voir : <https://ent.univ-brest.fr/esup-pstage/stylesheets/stage/welcome.xhtml> A cette adresse vous pourrez remplir une convention pré-rédigée et vous trouverez les rubriques suivantes :

Simulateur de calcul de la gratification :

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire>

Documents annexes :

 Tutoriel pour la création d'une convention

 Informations nécessaires à la saisie d'une convention

 Notice Convention de stage

 Notice Convention de stage pour la Formation Continue

 Notices bilingues Convention de stage (Anglais - Espagnol - Allemand - Italien)

 Stage à l'étranger attestation couverture accident du travail

LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Comme cela est dit ci-dessus, les alternant-e-s, comme les étudiant-e-s stagiaires, doivent rapporter sur leur expérience professionnelle.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Catalogue : ne-pas-utiliser-mcc23

Domaine : Droit, Economie, Gestion

TYPE DIPLOME : Licence professionnelle

VDI : IVCMB34FC

Année : 2022-2023

VET : BIMGL3 217

Etat?	Obl.	Code Amstys	Code Apogée	Libellé court	Nat.	Libellé long	ECTS	Poids MODU	Volume hor.	MCC SESSION 1			MCC SESSION 2					
										Modal.	Nature	Durée	Coef.	Remarques	Modal.	Nature	Durée	Coef.
Année 1																		
SEM 5											Semestre 5							
IVCUA1L6											30							
X	O	INR8LWNJ			UE	UE Droit	7		CM 20									
X	O	INR8LWOB			EC	Droit de la responsabilité (coeff 2)			0	1 CT	ecrit-surveillance	1h30	100%	other	other			session unique - pas de session 2
X	O	INR8LWTX			EC	Droit des biens (coeff 2)			CM 20									session unique - pas de session 2
X	O	INR8LWW5			EC	Droit de l'Urbanisme (coeff 2)			0	1 CT	ecrit-surveillance	1h30	100%	other	other			session unique - pas de session 2
X	O	JAECCQF56			EC	Droit des Sociétés (coeff 1)			CM 10					other	other			Session Unique - Pas de session 2
X	O	INR8LXAV			UE	UE Gestion comptable et financière	5		0	1 CT	ecrit-surveillance	1h00	100%					
X	O	INR8LXDI			EC	Comptabilité (coeff 2)			CM 15									
X	O	INR8LXFR			EC	Gestion locative (coeff 1.5)			TD 15									
X	O	INR8LXIL			EC	Financement et investissements immobiliers (coeff 1.5)			0	1 CT	ecrit-surveillance	1h30	100%	other	other			session unique - pas de session 2
X	O	INR8LY05			UE	UE Connaissances professionnelles	5		CM 10									
O		IVCJZWVL			EC	Conduite de projets de promotion immobilière (coeff 1)			0	1 CT	ecrit-surveillance	1h00	100%	other	other			session unique - pas de session 2
X	O	IVCJZMFK			EC	Marché de l'immobilier (coeff 2)			CM 12									
					EC				EC 0					other	other			Session unique, pas de session 2

19/06/2023

Licence Professionnelle Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens -2022-2023

1/4

Eva? Obl.	Code Ametsys	Code Apogée	Libellé court	Nat.	Libellé long	ECTS	Poids MODU	Volume hor.	MCC SESSION 1			MCC SESSION 2				
									Modal	Nature	Durée	Coeff.	Remarques	Modal	Nature	Durée
X	O	J30CTDFU		EC	Gestion financière de l'immeuble (coeff 1)		CM 10	0	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%		other	other	Session unique - pas de session 2
X	O	J30CTNIX		EC	Fiscalité immobilière (coeff 2)		CM 10	0	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%		other	other	Session unique - pas de session 2
X	O	INR8LY9T		EC	Impayés (coeff 1)		CM 10	0	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%		other	other	session unique - pas de session 2
X	O	INR8LYIX		UE	UE Connaissances professionnelles	5										
X	O	J30CYTTE		EC	Immobilier social (coeff 2)		CM 20	0	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%		other	other	Session unique, pas de session 2
O	O	IVCK3HGG		EC	Sécurité du bâtiment (5h) et Pathologie du bâtiment (20h) - coeff 3		CM 25	0	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100		other	other	Session unique, pas de session 2
X	O	INR8LWYK		UE	UE Formation Générale et Communication	3										
X	O	INR8LX2K		EC	Anglais (coeff 1)		TD 20	0	2 CC	oral		100		other	other	session unique - pas de session 2
O	O	IVCK4HOE		EC	Communication (coeff 1)		CM 10	0	1 CT	oral		100%		other	other	Session Unique - Pas de session 2
X	O	L2KKTNN3		EC	Techniques de négociation (coeff 1)		CM 10	0	1 CT	oral		100	CT hors session	other	other	Pas de session 2 - session unique
X	O	L4CKWL71		UE	UE Professionalisation	11										
X	X	LHGBKTKB		CHOI	Parcours initial (stage)											
X	O	INR8LX7C		EC	Stage 420h - Formation initiale	11		0	1 CT	rapport-écrit-et-soutenance-orale		100%	Une seule note : Rapport écrit + soutenance de 20 mn	other	other	session unique - pas de session 2
X	X	LHGBNFRS		CHOI	Parcours alternant			11								
X	O	JXCM49K6		EC	Accompagnement à la professionnalisation - Alternance	11		0	1 CT	rapport-écrit-et-soutenance-orale		100%	une seule note (rapport + soutenance 20 minutes) Dossier Ecrit - étude liée à la pratique professionnelle durant l'alternance	other	other	session unique - pas de session 2

Légende

Titre des colonnes

Obl.	O : obligatoire, X : à choix, F : facultatif
Nat.	Nature d'élément pédagogique
Volume hor.	Volume horaire
Modal.	Modalité
Coeff.	Poids des différents types d'évaluation (en %)
Nature d'enseignement	
CM	Cours Magistral
TD	Travaux Dirigés
TP	Travaux Pratiques
EAD	Enseignements à distance
Stage	Stages
Other	Autres
PROJET_TUTORE	Projet tutoré
SEMINAIRE	Séminaire de recherche
TER	T.E.R.
TERRAIN	Terrain
UE	UE
EC	EC
BLOC	Bloc

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	CC
CP	Contrôle ponctuel
CT	CT
other	Autre modalité
RP	Report de notes

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CC	CC
CP	Contrôle ponctuel
CT	CT
other	Autre modalité
RP	Report de notes

Nature de l'évaluation pour les MCC

dossier	Dossier
ecrit-et-ou-oral	Ecrit et/ou Oral
ecrit-maison	Ecrit - devoir maison
ecrit-memoire	Ecrit - mémoire
ecrit-rapport	Ecrit - rapport
ecrit-surveille	Ecrit - devoir surveillé
oral	Oral
oral-expose	Oral - exposé
oral-soutenance	Oral - soutenance
other	Autre nature
pratique-examen	Pratique - examen en ligne
pratique-labo	Pratique - labo de langue
rapport-ecrit-et-soutenance-orale	Rapport écrit et soutenance orale
tp	Travaux Pratiques

STOP!

VIOLENCES SEXISTES et SEXUELLES

Les universités ne sont pas à l'abri des phénomènes de violence. Il est possible qu'un jour, dans le cadre de vos études, vous soyez vous-même concerné-e. Les dernières enquêtes démontrent que les phénomènes de sexisme persistent sur les campus. Nous devons nous former et nous mobiliser, tous et toutes ensemble, pour empêcher que des personnes vivent ces formes de violences qui ne sont plus acceptables.

Sujet incontournable et aussi très délicat, son suivi doit être réalisé avec des pauses et au rythme de chaque étudiant ou étudiante.

Prochaine rentrée

Savoir définir et identifier les violences sexistes et sexuelles (VSS).

Connaître le cadre légal.

Être en mesure d'éviter des faits de VSS dans nos relations à l'autre, grâce à la notion clé de consentement.

Comprendre certaines spécificités des VSS dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Connaître le fonctionnement et le périmètre des dispositifs de signalement, d'écoute et d'accompagnement dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Savoir comment (ré)agir face à une situation de VSS en tant que témoin actif / active.

Identifier les enjeux et les leviers en qualité d'acteur ou actrice de prévention, par exemple en tant qu'association étudiante.

Module en ligne
pour tous les étudiants
et étudiantes de l'UBO
de la **licence au master**
1 MOOC
7 chapitres
4h de visualisation

Attention:
date limite de validation
pour les Licence 1 :
4 novembre 2024
(retour des vacances
de Toussaint)

Prenez soins de vous !

En cas de difficultés à suivre le cours, vous pouvez en toute confidentialité contacter la cellule VSS : prevention-harcelement-sexuel@univ-brest.fr